

Annonay, le 25 mai 2022

Nos réf. : GB AT/2022/04

Monsieur Christophe DELORD
Vice-Président délégué à l'Aménagement Durable
et à l'Urbanisme
ANNONAY RHONE AGGLO
La Lombardière – BP 8
07430 DAVEZIEUX

Objet : Avis CCI sur mise en compatibilité du PLU de Davézieux
Dossier suivi par : Antoine BERTOZZI

Monsieur le Vice-Président,

Nous avons bien entendu la demande d'avis de vos services, lors de la réunion des Personnes Publiques Associées, dans vos locaux, ce jour, concernant la mise en compatibilité du PLU de Davézieux dans le but de permettre la concrétisation du projet de transfert d'Annonay à Davézieux, de l'entreprise d'électricité, Lapize de Sallée (150 emplois actuellement).

Étant donné l'intérêt général du projet :

- maintien d'une entreprise locale en développement sur l'agglomération,
- sécurisation de l'entreprise dans des locaux plus fonctionnels,
- effet « vitrine économique » en entrée de Davézieux,
- restructuration du site actuel sur la ZAE de Marenton permettant l'agrandissement de l'entreprise voisine Rousselet Robatel,
- création au total de 35 à 40 emplois supplémentaires d'ici 3 ans sur les deux entreprises,
- insertion du projet dans une dent creuse de la zone urbanisée entre un quartier de logements et la déviation RD 82 de Davézieux,
- projet paysager qualitatif avec places de stationnement en stabilisé perméable,
- 3 000 m² de panneaux solaires en toiture au-delà des obligations légales,
- projet d'aire de covoiturage publique rénovée avec une nouvelle voie cyclable,
- indemnité d'éviction foncière à l'exploitation agricole, ... ,

nous émettons **un avis favorable**.

Faute de parcelle disponible et aménagée suffisamment grande sur une ZAE d'Annonay Rhône Agglo pour pouvoir accueillir une entreprise de 150 salariés sur 2,8 ha, ce projet ne peut voir le jour que sur une parcelle semi boisée, semi agricole. Ce phénomène illustre la pénurie de foncier à vocation économique permettant d'accueillir les grandes entreprises locales en essor et les créations/délocalisations de nouvelles entreprises, notamment industrielles, sur de nombreux territoires ardéchois dont Annonay Rhône Agglo, comme la CCI Ardèche le signale depuis de nombreuses années.

Si le PLUIH d'Annonay Rhône Agglo ne valide pas rapidement l'extension prévue à terme des ZAE de Marenton, Félines-Peaugres, et Munas, déjà limitée par les zones humides et permise par le SCOT Rives du Rhône, le développement économique de l'agglomération et donc la création d'emplois locaux seront durablement compromis. Les pollutions et congestions routières des flux quotidiens domicile-travail vers les emplois en essor rapide en vallée du Rhône, et les déménagements d'entreprises ardéchoises vers l'Isère et la Drôme seront alors amplifiés.

Restant à votre écoute, nous vous prions de croire, Monsieur le Vice-Président, à l'assurance de notre parfaite considération.



Le Président
Marc SOUTEYRAND

Copie à : Cécile GRUAT (Présidente de la Délégation d'Annonay)